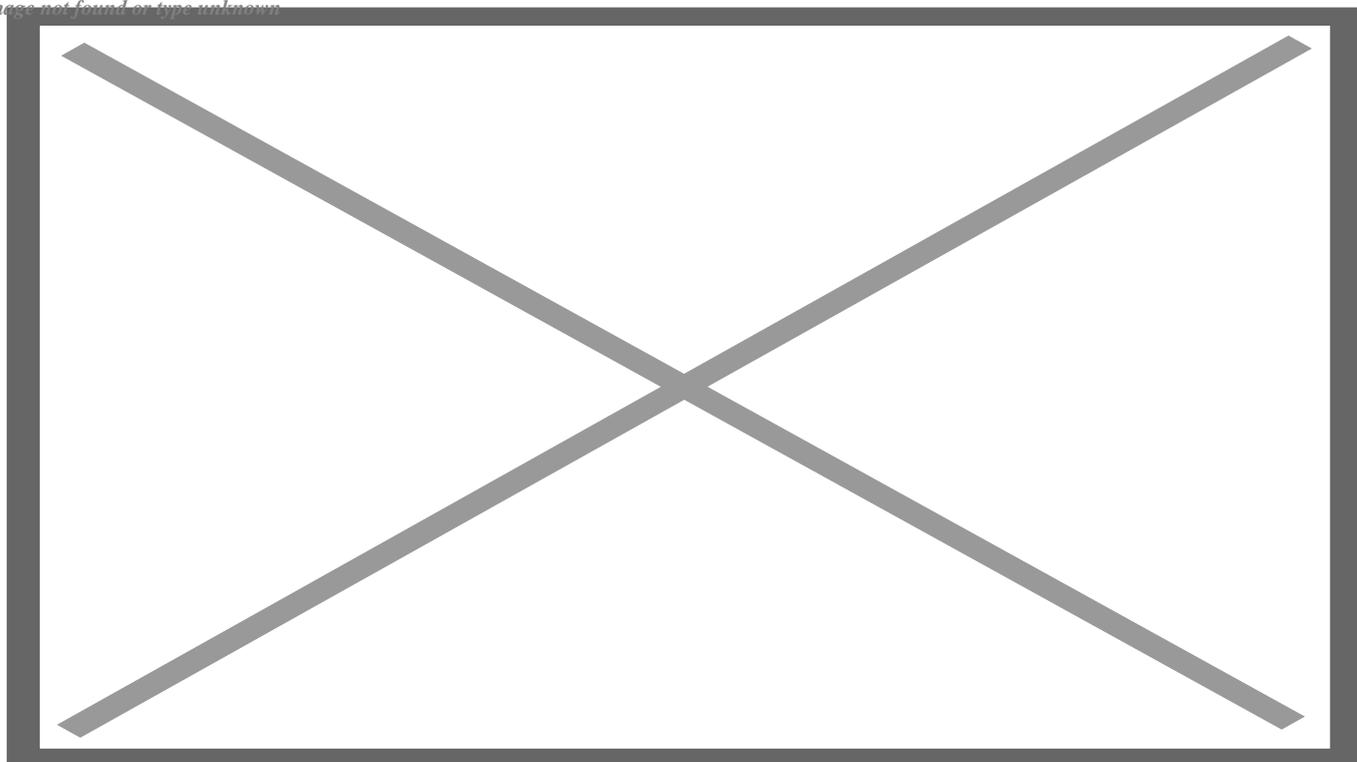


Nouvelle loi dénonçant les menaces pesant sur les droits des enfants et des adolescents en Équateur

Image not found or type unknown



Par María Josefina Arce

La loi sur l'intégrité publique, une initiative du président Daniel Noboa qui réforme plusieurs réglementations et est entrée en vigueur le 26 mars dernier après son approbation par l'Assemblée nationale, a suscité des troubles et de nombreuses interrogations en Équateur.

Selon le gouvernement, cette loi, déjà contestée en inconstitutionnalité, vise à renforcer la lutte contre la corruption et la violence et à améliorer l'efficacité de l'appareil d'État.

En réalité, bien qu'elle ait été traitée comme une loi économique urgente, elle a finalement dépassé ce cadre et modifié plus de 20 lois couvrant d'autres domaines.

C'est le cas du Code pénal et du Code de l'enfance et de l'adolescence, qui ont suscité l'inquiétude de la société en raison de leurs conséquences négatives pour ce secteur en termes de droits humains.

Plus précisément, dans sa plainte contre cette loi, le Syndicat national des éducateurs dénonce, entre autres, le fait qu'elle criminalise les victimes, et non ceux qui recrutent des mineurs.

Et maintenant, sous prétexte de lutter contre le crime organisé, les peines sont durcies, les garanties sont supprimées et la durée pendant laquelle un adolescent peut être privé de liberté est prolongée, lui permettant même de terminer sa peine dans une prison pour adultes.

Les experts estiment qu'il s'agit d'un recul institutionnel, car cela viole la Constitution et les traités internationaux relatifs aux enfants et aux adolescents, que l'Équateur est tenu de respecter.

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a qualifié ces réformes de régressives, avertissant qu'elles affectent gravement les adolescents et leur capacité à se réinsérer dans la société.

La protection des enfants doit être axée, selon les experts, sur l'élaboration de politiques publiques offrant des opportunités aux familles équatoriennes et fermant la porte au recrutement d'enfants et de jeunes par des groupes criminels.

Aujourd'hui, dans ce pays andin, selon les données officielles, 49,4 % des mineurs vivent dans la pauvreté en raison de besoins fondamentaux non satisfaits à leur domicile.

Si le recrutement sous la menace est une réalité, d'autres facteurs doivent être pris en compte, soulignent les experts, tels que les besoins économiques et la recherche de protection.

Par conséquent, la réponse à ce problème doit être plus large et plus approfondie, et ne pas se limiter à une politique autoritaire portant atteinte aux droits de ce groupe de population.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/387057-nouvelle-loi-denoncant-les-menaces-pesant-sur-les-droits-des-enfants-et-des-adolescents-en-equateur>



Radio Habana Cuba